

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES  
DES ÉTATS MEMBRES DE LA  
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

158e SEANCE DU  
COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES  
DES ETATS MEMBRES DE LA  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Bâle, le mardi 8 septembre 1981 à 10 heures

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 157e séance.
- II. Echange de vues sur le fonctionnement de la concertation intra-communautaire et sur l'évolution monétaire dans les pays de la CEE:
  - Présentation par M. Heyvaert du rapport concernant l'évolution des marchés des changes des pays participant à la concertation au cours des mois de juillet et d'août et des premiers jours de septembre 1981;
  - Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE;
  - Série statistiques mensuelles(1).
- III. Adoption de la version du Rapport spécial sur les politiques d'endettement extérieur des pays de la CEE, qui a été préparée pour la transmission au Comité monétaire(2).
- IV. Echange de vues sur les points à l'ordre du jour des réunions internationales à Washington.
- V. Autres questions relevant de la compétence du Comité:
  - Adoption formelle du "Base Rate" comme le taux de la Bank of England à utiliser en conformité avec les articles 8 et 19 de l'Accord du 13 mars 1979 sur le SME(3).
  - (éventuellement) - Echange de vues sur les arrangements possibles pour des consultations entre les Gouverneurs dans le cas de changements des cours-pivots au sein du SME(4).
  - Echange de vues sur la fixation des quotes-parts futures de l'Espagne et du Portugal dans le système de soutien monétaire à court terme(4).
- VI. Date et lieu de la prochaine séance.

- 
- 1) Comme d'habitude, la série mensuelle de statistiques sera prête à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
  - 2) Le Secrétariat a transmis le 11 août cette version révisée et, afin de faciliter l'adoption formelle, il a invité les Gouverneurs à lui communiquer leur accord ou leurs remarques d'ici le 1er septembre.
  - 3) Cf. lettre en date du 12 août 1981 adressée par la Bank of England aux Gouverneurs.
  - 4) Ces questions seront examinées par le Comité des Suppléants et le Président de ce Comité pourra faire rapport aux Gouverneurs en séance.